



FEMA



ABFE (« niveaux des plus hautes eaux connues ») pour l'ouragan Sandy

Comme les collectivités commencent à se rétablir des effets dévastateurs de l'ouragan Sandy, il est important de reconnaître les leçons apprises et d'employer des actions de prévention pour s'assurer que les structures reconstruites soient plus solides, plus sûres et moins vulnérables aux inondations futures.

Avant l'ouragan Sandy, la FEMA (Federal Emergency Management Agency, « agence fédérale de gestion des urgences »), en qualité d'administratrice du NFIP (National Flood Insurance Program, « programme national d'assurance inondation »), a réétudié les zones littorales des états du New Jersey et de New York pour actualiser les FIRM (Flood Insurance Rate Maps, « cartes relatives aux primes d'assurance inondation »). Ces cartes actualisées devraient être fournies aux agents locaux et étatiques à partir du deuxième semestre de 2013. Comme les FIRM existantes de ces zones ont été développées il y a plus de 25 ans et que les FIRM actualisées doivent encore être finalisées, il est essentiel de réaliser des cartes des ABFE (Advisory Base Flood Elevations, « niveaux des plus hautes eaux connues ») à court terme pour appuyer les efforts de reconstruction à court terme.

Les ABFE sont basés sur des données scientifiques et techniques solides et sont obtenus à partir des données les plus récentes et de méthodologies scientifiques améliorées par rapport à celles des FIRM existantes. En se basant sur une analyse effectuée à la suite des récentes tempêtes, dont l'ouragan Sandy, la FEMA a déterminé que les niveaux des plus hautes eaux connues indiqués sur certaines FIRM existantes ne reflètent pas précisément le risque d'inondation actuel du littoral. Dans la plupart des cas, les ABFE reflètent un niveau des plus hautes eaux connues plus élevé que les FIRM réglementaires actuelles. Les propriétaires fonciers doivent prendre contact avec leur agent de bâtiment local pour bien comprendre les exigences relatives à l'utilisation des ABFE dans les efforts de reconstruction.

Les ABFE seront disponibles pour les collectivités des régions suivantes :

- Comtés de l'état du New Jersey : Atlantic, Bergen, Burlington, Cape May, Essex, Hudson, Middlesex, Monmouth, Ocean et Union.
- Comtés de l'état de New York : Bronx, Kings, New York, Richmond, Queens et Westchester.

Ressources disponibles

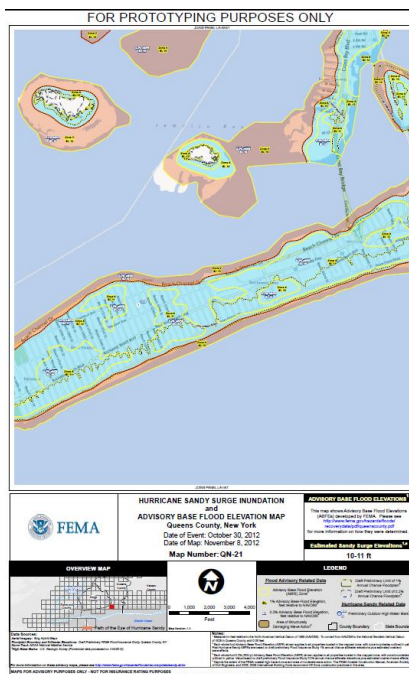
- Pour plus d'informations sur le plan de reconstruction suite à l'ouragan Sandy, consultez le site : www.fema.gov/sandy
- Pour demander une aide aux victimes, consultez le site : <http://www.disasterassistance.gov/>
- Des informations supplémentaires sur les niveaux des plus hautes eaux connues seront disponibles en décembre 2012 sur le site internet suivant de la FEMA : www.Region2Coastal.com
- Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations sur l'assurance inondation ou sur les niveaux des plus hautes eaux connues, appelez le centre d'aide du NFIP au 1-800-427-4661
- Pour savoir comment construire un bâtiment de manière plus solide et plus sûre et peut-être réduire le montant de votre prime d'assurance inondation, téléchargez la fiche d'information *FEMA Building Science Resources to Assist with Reconstruction After Hurricane Sandy* (« Ressources en science du bâtiment de la FEMA pour aider à la reconstruction suite à l'ouragan Sandy ») sur le site internet <http://www.fema.gov/library/viewRecord.do?id=6651>
- Pour voir si vous pouvez prétendre aux prêts et subventions de prévention des risques, consultez le site internet : www.fema.gov/hazard-mitigation-assistance
- Pour en savoir plus sur le NFIP (National Flood Insurance Program, « programme national d'assurance inondation ») ou pour trouver un assureur, consultez le site internet : www.FloodSmart.gov ou appelez le 1-888-229-0437
- Pour plus d'informations sur le règlement de construction local et les exigences en matière d'attribution des permis, contactez les représentants de votre collectivité

Les cartes et couches de données géospatiales relatives à ces zones seront disponibles sur le site internet www.Region2Coastal.com (site relevant de la FEMA) en décembre 2012. Ces informations seront accompagnées de notes explicatives visant à aider les agents locaux, étatiques et fédéraux à prendre des décisions éclairées quant à la reconstruction.

Les ABFE ont été utilisés avec succès dans les efforts de reconstruction après l'ouragan Katrina (2005). De nombreuses collectivités des états de la Louisiane et du Mississippi ont adopté les ABFE, ce qui a permis aux particuliers et aux commerçants de reconstruire de manière plus solide et plus sûre et de bénéficier, dans certains cas, de remises sur les primes d'assurance inondation pour les assurés situés dans les zones à haut risque.

Dans les états du New Jersey et de New York, les agents locaux, étatiques et fédéraux, les constructeurs, les architectes, les professionnels de l'assurance, les propriétaires fonciers doivent utiliser les ABFE pour prendre des décisions éclairées quant à la reconstruction et pour limiter l'impact des inondations futures. Ceux qui décident de ne pas utiliser les ABFE perdront une occasion importante de réduire leur risque d'inondation futur.

En outre, les collectivités qui participent au système d'évaluation des collectivités du NFIP peuvent recevoir des crédits pour avoir adopté des normes plus strictes que les exigences minimales du NFIP, ce qui permet aux assurés des zones à haut risque de bénéficier d'une remise sur leurs primes d'assurance.



Prototype d'ABFE, à titre indicatif uniquement.

Les assurés du NFIP doivent également être au courant des lois récentes qui sont susceptibles d'affecter leurs primes d'assurance futures. La loi « Biggert-Waters Flood Insurance Reform Act » de 2012 exige que le NFIP supprime des remises et subventions d'assurance inondation et augmente le montant des primes pour refléter le risque d'inondation réel. Ces dispositions peuvent avoir une grande incidence à l'avenir sur les primes concernant les biens qui ne répondent pas aux exigences du NFIP et les assurés dont les biens ne sont pas conformes aux niveaux futurs des plus hautes eaux connues connaîtront des hausses considérables de leurs primes d'assurance.



Les informations ayant servi au développement des ABFE feront partie de celles utilisées pour actualiser les FIRM. Les primes d'assurance n'augmenteront pas et les exigences d'achat obligatoires ne seront pas appliquées tant que les niveaux des plus hautes eaux connues révisés n'ont pas été examinés, commentés et adoptés par les administrations locales. Les collectivités sont vivement encouragées à utiliser des ABFE pour que les bâtiments reconstruits soient plus solides, plus sûrs et moins vulnérables aux inondations futures. La mise à disposition de données fiables et récentes sur les risques d'inondation est, pour la FEMA, un moyen parmi d'autres d'aider les décideurs à s'assurer que les collectivités côtières des états de New York et du New Jersey effectuent une reconstruction plus intelligente et plus solide suite à cet événement dévastateur.

Pour en savoir plus sur les ABFE, consultez le site internet www.Region2Coastal.com en décembre 2012. Aussi, il sera important que les propriétaires fonciers collaborent avec les autorités locales pour bien comprendre les exigences relatives à l'utilisation des ABFE dans la reconstruction. Les décisions que prennent actuellement les propriétaires fonciers peuvent leur permettre d'offrir un avenir meilleur et plus sûr à leur famille ou leur commerce.

Avant de construire, les propriétaires fonciers doivent consulter leurs agents gouvernementaux locaux afin de déterminer les élévations obligatoires de leur maison ou bâtiment.